

# 7<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL de RÉGULARITÉ HISTORIQUE de COMPÉTITION ÉCUREUIL - DRÔME PROVENÇALE



08 - 09 Juin 2018

## RÈGLEMENT PARTICULIER



Le 7<sup>ème</sup> Rallye National de Régularité Historique de Compétition Ecureuil-Drôme Provençale reprend l'intégralité de la réglementation du 10<sup>ème</sup> Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Ecureuil Drôme-Provençale, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière ci-après.

### PROGRAMME DU RALLYE - HORAIRES

Idem au règlement V.H.C. de support

### Article.1P. ORGANISATION

Idem au règlement V.H.C. de support

#### 1.1P. Officiels de l'Epreuve

Liste identique au 10<sup>ème</sup> Rallye National VHC Ecureuil Drôme Provençale

Directeur de Course :	Mr VERNET Daniel	147321
Commissaires Techniques (Responsable) :	M. BLANC Philippe	38131

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye National fait office pour le Rallye VHRS.

#### 1.2P. Eligibilité

Le 7<sup>ème</sup> Rallye National de Régularité Historique de Compétition Ecureuil-Drôme Provençale compte pour:

- Le Challenge V.H.R.S. de l'ASA Montélimar.
- Le Trophée Européen RENAULT 5 Groupe 2 VHC VHRS

#### 1.3P. Vérifications avant le départ

Idem au règlement V.H.C. du support.

1.3.1 L'équipage engagé en catégorie Régularité Historique Sportive devra présenter :

- Permis de conduire - certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise qui servira à départager les exaequo)
- Laissez-passer de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou un passeport technique historique (PTH FIA/PTNFFSA) ou un Passeport Technique.
- licences en cours de validité ou titre de participation (accompagné d'un certificat médical autorisant la pratique du sport automobile).En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus du départ.

1.3.4. Un briefing oral obligatoire se tiendra **samedi 09 Juin à 8 H 45 au podium** Parking Pôle commercial de Maubec et à cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages.

Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'assister à **ce briefing**.

### Article.2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### Article.3P. CONCURRENTS & PILOTES

#### 3.1P. Demande d'Engagement-Inscriptions

3.1.5P. Tout Concurrent qui désire participer au 7<sup>ème</sup> Rallye National de Régularité Historique de Compétition Ecureuil-Drôme Provençale doit adresser à

l'A.S.A. Montélimar – 916 route du Village – 26130 CLANSAYES, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée des documents réclamés à l'article 3.1.12 avant le 28 Mai 2018. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 170 voitures pour les trois Rallyes.

**NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12.**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- |   |         |
|---|---------|
| A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs | : 420 € |
| B) Equipage licencié <b>100 % ASA Montélimar</b>                  | : 400 € |
| C) Sans la publicité facultative des organisateurs                | : 840 € |

**Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ par voiture pour le transpondeur.**

**3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement libellé à l'ordre de l'ASA MONTE LIMAR.**

**Le montant des droits d'engagement seront encaissés par l'ASA le jour de la clôture des engagements. (28/05/2018)**

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyennes choisie, pour la totalité du rallye : "haute, intermédiaire, basse". (**moyenne intermédiaire = moyenne Haute – 5km/h, moyenne basse = moyenne haute- 10km/h**).

**Remboursement des droits d'engagement :** Idem au règlement V.H.C

### **3.2P. Equipage**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

**3.2.1P.** Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes. Les licences « conducteurs » internationales ou nationales (conducteur, régularité) sont admises: ICCR -NCCR. **Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence pourront obtenir auprès de l'organisation, lors de la demande d'engagement, un Titre de Participation Régularité(TPNR-TPNRE), valable pour ce seul rallye, au prix de 75 €,après avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile.**

**3.2.2 P.** Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote. Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

**3.2.3 P.** Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un équipier doit être titulaire du permis de conduire. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

**3.2.9P.** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales

### **3.3P. Ordre de Départ**

Conforme au règlement standard de la FFSA. L'ordre des départs sera dans l'ordre croissant des numéros attribués, moyenne haute, intermédiaire et basse. Cet ordre de départ restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

Les Concurrents du **7<sup>ème</sup> Rallye National de Régularité Historique de Compétition Ecureuil-Drôme Provençale** partiront après le **32<sup>ème</sup> Rallye National Ecureuil-Drôme Provençale.**

## **Article.4P. VOITURE et ÉQUIPEMENTS**

### **4.1P. Voitures autorisées**

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

\* **voitures éligibles (périodes et classes)** jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA

\* Voiture de Tourisme de série, de plus de 20 ans

\* Voitures de Grand Tourisms de série (GT) de plus de 20 ans

**Lors des tests de régularité, pour les concurrents ayant choisi les « moyennes hautes », les arceaux de sécurité et les harnais homologués FIA en cours de validité seront RECOMMANDÉS. De plus les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.**

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Un extincteur de 2 Kg minimum est obligatoire.

L'organisateur est libre de décider de l'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques (à préciser).

### **4.1.2P. Equipements**

Deux catégories distinctes seront établies :

**Catégorie 1 :** Voiture équipées d'instruments de mesures de distance mécaniques ou électroniques en sus des instruments de bord d'origine.

**Catégorie 2 :** Voiture équipées uniquement des instruments de bord d'origine et dont l'équipage est muni d'une montre ou d'un chronomètre.

**Pour la moyenne haute, l'arceau est fortement conseillé**

**4.2P.** Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

### **4.3.1P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.

## **Article.5P. PUBLICITÉ**

Publicités obligatoires et facultative seront : Communiquées par un additif aux vérifications des documents.

## **Article.6P. SITES & INFRASTRUCTURES**

Idem au règlement V.H.C. du support.

## **Article.7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **7.1P. Départ**

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.

### **7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles**

**7.2.1P.** Tous les contrôles : contrôles horaires et de passage, départs et arrivées de tests de régularité, contrôles de regroupement ou de neutralisation sont indiqués au moyen de panneaux standardisés.

**7.2.2P.** La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité peut ne pas être celle du road book. Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes VHC et moderne.

### **7.5P. Zones de Régularité**

Les équipages doivent parcourir les zones de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur

Dans tous les cas et à tout moment, le Directeur de Course pourra proposer une moyenne inférieure, notamment pour des raisons de sécurité.

Pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous ou au-dessus du temps imparti = **1 seconde de pénalité.**

**Exemple :** Moyenne définie à 60 km/h

Longueur du secteur de test de régularité : 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10 mn

Temps réalisé : 9 mn 39 sec = 21 secondes de pénalité

Temps réalisé : 10 mn 31 sec = 31 secondes de pénalité

L'organisateur a prévu des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, en ligne droite, à n'importe quel lieu sur les tests de régularité

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:

-1<sup>ère</sup> infraction: le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 € (80 € en régional)

-2<sup>ème</sup> infraction: le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

**7.5.3P. Au départ d'une zone de régularité,** le Commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de cette zone de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

#### **7.5.4P. Zone de régularité non effectué**

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

#### **7.5.16. Interruption d'une zone de régularité**

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler la zone de régularité, aucun classement ne pourra être effectué.

### **7.6P. Parc Fermé**

#### **SEULS LES PARCS DE DEPART ET CELUI D'ARRIVEE FINALE SONT OBLIGATOIRES**

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il et a noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

#### **ARTICLE 8P. - RECLAMATIONS – APPEL**

Aucune réclamation ne sera admise.

## **Article.9P. CLASSEMENT**

Il sera établi :

- Un classement toutes moyennes confondues - Un classement: Moyenne haute avec instruments et sans instruments
- Un classement : Moyenne intermédiaire avec instruments et sans instruments
- Un classement : Moyenne basse avec instruments et sans instruments
- Un classement équipages féminins.

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur

. Si des ex-æquo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

## **Article.10P. PRIX - COUPES**

La remise des prix se déroulera le Samedi 09 Juin 2018 sur le podium d'arrivée à Montélimar

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les Concurrents classés seront récompensés

# IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Association Sportive Automobile de Montélimar a pu organiser cette année les :

**32<sup>ème</sup> Rallye National Ecureuil Drôme Provençale**  
**10<sup>ème</sup> Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Ecureuil Drôme-Provençale**  
**7<sup>ème</sup> Rallye National de Régularité Historique de Compétition Ecureuil-Drôme**

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,  
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

**Reconnaisances strictement interdites avant le 05 Juin 2017**

**Reconnaisances autorisées uniquement**

Le Dimanche 03 juin 2018 de 9 h 00 à 18 h 30

Le vendredi 08 juin 2018 de 9 h 00 à 20 h 00

Distribution des ROAD BOOK :

**Pôle commercial de Maubec (Caviste VILAVIGNE) à 9H le 03 & 08 Juin**

**De plus, dans tous les rallyes asphaltes, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2018)**

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**  
**30 Km/h dans les agglomérations.**

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français – art 13)

**Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :**

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

**De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes**

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable **Rallye National Ecureuil Drôme Provençal**